



Site www.evécquemont.fr

 @MairiedEvécquemont

Sommaire :

<i>Edito du Maire</i>	1
<i>Relevé de décisions du Conseil Municipal du 07/04/2018</i>	2
<i>Compte-rendu :</i> <i>- Cérémonie du 8 mai</i>	3
<i>- Remise des prix villes et villages fleuris</i>	
<i>Dossier Linky</i>	4-7
<i>Evènements à venir</i>	7
<i>Informations pratiques</i>	8

Fête des
voisins,
vendredi
25 mai
2018

Edito

Le budget primitif 2018 a été voté lors du dernier conseil municipal. Les mesures mises en place afin de maîtriser et réduire les dépenses de fonctionnement continuent à porter leurs fruits, cette année encore. Ayant retrouvé une capacité d'autofinancement nette plus importante et ce, malgré des produits de fonctionnement (dotations de l'Etat) toujours en baisse (-21% par rapport à 2016), le choix a été fait de ne pas augmenter en 2018 les taux d'imposition.

Le maintien des services en régie et du service rendu reste une priorité. Evécquemont est en effet une des mairies les plus ouvertes du secteur, à taille égale.

Nous devons veiller cependant à nettement améliorer les liens avec les services de la communauté Urbaine qui gèrent nombre de compétences transférées. Les délais de traitement sont trop longs et le manque de réactivité ou d'articulation avec les services communaux notamment en ce qui concerne l'entretien de la voirie est

parfois problématique.

Notez d'ailleurs que l'entretien des candélabres est maintenant suspendu jusqu'à la sem 22, date du démarrage du remplacement de tous les candélabres par de l'éclairage en LED.

Reste une interrogation sur les futurs budgets et non des moindres : La future suppression de la taxe habitation. Nous espérons que les communes rurales ne sortiront pas perdantes de cette décision politique. Surtout pour nous, habitants, car si les ressources diminuent d'un côté, il faudra bien que les communes compensent par ailleurs. L'Etat pourra ainsi accuser les communes de ne pas jouer le jeu... Jeu de dupes !

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous interroger sur l'installation prochaine des compteurs Linky et à exprimer votre inquiétude.

Il est vrai que les médias et les réseaux sociaux se sont largement emparés du sujet et que le mouvement d'opposition semble s'amplifier.

Malheureusement comme

dans de nombreux débats et particulièrement ceux qui touchent le domaine de l'environnement et l'impact sur la santé humaine, on entend tout et son contraire. Il est alors difficile de faire la part des choses. Sans tomber dans l'idéologie, ni dans l'angélisme ni encore dans la manipulation populiste, nous allons tenter d'expliquer pourquoi il y a tant de débats. L'exercice n'est pas simple mais il peut être utile. Si le sujet vous intéresse, c'est dense et c'est en page 4 à 7 de ce numéro.

Enfin, je sais que certains d'entre vous s'y attendent déjà : le vendredi 25 Mai ce sera la fête des voisins ! L'occasion pour vous tous de passer un moment de convivialité et de bonne humeur. C'est peut-être le moment de faire une trêve pour certains. La vie est très agréable à Evécquemont et les relations de bon voisinage y contribuent fortement.

Excellente lecture,

Ghislaine Senée.

Maire d'Evécquemont.

Fibre : Après l'installation de l'armoire de rue, le déploiement du réseau FTTH entre dans une nouvelle phase opérationnelle : la Déclaration Préalable pour le Nœud de Raccordement Optique d'Ecquevilly auquel Evécquemont est rattachée a été déposée. Ainsi, conformément au planning, le NRO (nœud de raccordement) a pouvoir être installé au cours de l'été.

Je vous tiendrai au courant dans les prochaines semaines des nouvelles étapes de déploiement



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



Parc
naturel
régional
du Vexin français

Relevé de décisions du conseil municipal du 07/04/2018

Le compte-rendu du Conseil municipal (CM) du 10/02/2017 a été approuvé à l'unanimité

Dissolution de la Caisse des Ecoles

Le CM a voté à l'unanimité la dissolution de la Caisse des Ecoles, sa clôture interviendra à l'issue des trois ans exigés, soit en 2021. L'actif et le passif de la caisse seront intégrés dans le budget de la commune lors de sa clôture.

Clôture de la régie de la Caisse des Ecoles

Le CM a accepté à l'unanimité de clôturer la régie mixte de la Caisse des Ecoles pour l'encaissement des dons, quêtes et de supprimer l'encaisse prévue.

Reprise anticipée du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Le CM a approuvé à l'unanimité d'affecter au budget primitif (BP)2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Affectation en recette de fonctionnement au BP 2018 (article 002) de l'excédent de fonctionnement **410 602,00 €**.

- Affectation en recette d'investissement au BP 2018 (article 001) de l'excédent d'investissement de **136 413,72 €**.

Fixation des taux d'imposition

le CM décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2018.

Vote du budget primitif 2018

Le CM a adopté à l'unanimité par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le BP 2018 après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... **1 041 018 €**
Dépenses..... **1 041 018 €**

En section d'investissement :

Recettes..... **432 121 €**
Dépenses..... **432 121 €**

Et a adopté le tableau des effectifs du personnel communal annexé au budget primitif 2018.

Subvention au CCAS

Le CM a décidé à l'unanimité, de verser

au titre de la contribution communale 2018 au CCAS la somme de **8 000 €**.

Subvention aux associations

Le CM donne son accord à l'unanimité pour les subventions suivantes

NOMS	MONTANT
ACR	400,00 €
ASSOCIATION ENSEMBLE	80,00 €
AVIRON MEULAN LES MUREAUX HARDRICOURT	80,00 €
ECHOS DE MEULAN HARDRICOURT	80,00 €
FESTIVILLAGE	600,00 €
FNACA	120,00 €
G.D.E.	400,00 €
JALMALV IDF YVELINES NORD	80,00 €
CR Unité locale Meulan LA CROIX ROUGE	200,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	80,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	100,00 €
UNION NALE DES COMBATTANTS	120,00 €
YOGA POUR TOUS	400,00 €
DDEN	50,00 €
AVL3C- Association Vexinoise de lutte contre les Carrières Cimentières	80 €
Entente Sportive Vauxoise	120,00 €
Lycée des Mureaux	40,00 €
TOTAL	3130.00 €

Participation aux frais de transport collégé et lycée

Le CM a décidé à l'unanimité de reconduire l'aide pour participation communale aux frais de transport pour les cartes scolaires **OPTILE** de **30 €** et **IMAGINE'R** de **40 €** (frais à déduire des montants cités ci-dessus), et d'apporter aux élèves allant au lycée un financement de **50 €**.

Autorisation de demande de Subvention DETR pour le numérique scolaire

Le CM a décidé à l'unanimité d'adopter

l'avant-projet de travaux « Remplacement du parc informatique de l'école », de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018, ainsi que financer l'opération de la façon suivante :
DETR : 2 837,82 € HT
Commune : 6 621,60 € HT

Acquisition de deux parcelles en centre village

Le CM a approuvé à la majorité (**1 abstention, 12 voix pour**) l'acquisition des parcelles section B 653 et 655, situées au centre village, au prix de 40 000 €.

Validation des travaux de rénovation de la mairie : changement de chaudière et de fenêtres

Le CM a adopté à l'unanimité, le projet des travaux pour la rénovation des fenêtres de la Mairie et le changement de chaudière, et autorise Madame la Maire à signer les devis :

pour la chaudière de la mairie, de la Société CBMI, pour un montant de 16 354,75 €HT

pour les menuiseries, de la Société JOUR DE SCOP, pour un montant de 18 718,48 €HT

La dépense sera subventionnée à hauteur des montants éligibles soit une prime totale estimée à 23 700,58 € par le dispositif CEE géré par le PNRVF.

Syndicat Intercommunal de la Maison de la Justice et du Droit : Validation des statuts et désignation d'un Délégué titulaire et suppléant

Le CM a validé à l'unanimité les statuts du syndicat et a désigné : comme délégué titulaire : **Mme Nolwenn LARRIVE** comme délégué suppléant : **Mme Ghislaine SENEÉ**.

Mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune et la CU GPS&O

Le CM a décidé à l'unanimité d'autoriser la mise à disposition à la CUGPSO des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Cérémonie du 8 mai 45



Quelques images de la commémoration du 8 mai 45 devant le monument aux morts de l'ancien cimetière d'Evécquemont. Cette année, nous avons eu la chance d'avoir parmi nous une jeune porte-drapeau bénévole. Voilà qui donne un peu d'espoir à l'heure où les anciens combattants se font de plus en plus âgés. Il est indispensable que le devoir de mémoire perdure. Un grand merci à ces jeunes bénévoles et un grand merci aux enfants présents qui ont, avec nous, procédé aux dépôts des gerbes



Remise des prix Villes et villages fleuris

Courant Février, la commune d'Evécquemont s'est vu remettre son troisième pétale au concours Villes et villages fleuris organisé par le département des Yvelines.

Cette année encore, nous allons participer au concours et tenter d'obtenir un 4ème pétale.

Le thème de cette année 2018 est : « sentes, trottoirs et pieds de murs fleuris ». Tout un programme ! Nous avons lancé quelques expérimentations, certaines plus concluantes que d'autres mais nous comptons bien persévérer.

Le département communique ainsi : *Les plantes partent à la reconquête de nos espaces urbains minéraux, qu'elles soient spontanément présentes ou volontairement introduites par les jardiniers ou par les habitants. Elles font le charme de nos villages et s'invitent dans nos villes. Le fleurissement coloré des façades, des rues, des allées, des pieds de murs est en pleine éclosion dans les Yvelines ; les habitants s'approprient leur trottoir dans nombre de nos communes. Cette flore urbaine contribue à la biodiversité en abritant insectes, escargots et oiseaux, qui y trouvent nourriture et gîte.*



A Evécquemont, nous sommes convaincus de cette démarche depuis longtemps. Mais nous devons encore améliorer notre communication sur le sujet. Des petits panneaux vont être implantés afin de mieux vous informer.

Le fleurissement et l'embellissement durable du village est bien aujourd'hui l'affaire de tous. Participez vous aussi à l'embellissement du village comme certains l'ont déjà fait.

Pour plus d'amples informations, retrouvez sur le site Evécquemont.fr à la rubrique Vie citoyenne, un ensemble d'informations sur la végétalisation du village.

Linky : Pour ou contre ?

La campagne d'installation des compteurs Linky va débuter à compter du mois de juillet sur notre commune.

Vous serez prévenu de la date d'installation de ce nouveau compteur. Tout particulièrement, un rendez-vous devra être pris chez tous ceux qui ont leur compteur à l'intérieur de leur domicile. Pour ceux qui ont le compteur en limite de propriété, leur présence n'est pas obligatoire. Pour plus de précisions voir le paragraphe en pratique.

La mairie ne peut interdire l'installation de Linky sur son territoire. En effet, le gouvernement français en a décidé ainsi : le remplacement est bien obligatoire pour tous.

Soyons clairs, même si elle le pouvait, la municipalité n'interdirait pas de manière autoritaire l'implantation de cette nouvelle technologie car vouloir garder son ancien compteur est un choix personnel et militant.

En vérité, c'est l'emplacement du compteur, son utilisation et la façon dont on cadrera les changements de protocole technologique et d'exploitation des données qui feront le succès ou le scandale de ce dossier.

En cela, la mobilisation actuelle n'est pas vaine. Elle permet de mettre la pression et faire en sorte que des gardes fous puissent être mis en place.

En tant que maire, face à la mobilisation et aux inquiétudes générées par ce déploiement, j'ai décidé d'édicter un arrêté dont l'objectif est d'organiser au mieux cette implantation sur la commune et d'éviter tout trouble à l'ordre public. Pour cela, il est nécessaire que soit respecté le choix de chacun. Mais ne nous y trompons pas, cet arrêté ne règle évidemment pas tous les pro-

blèmes et surtout ne remplacera pas les démarches individuelles à faire pour ceux qui refusent le linky.

Linky, Où en sommes-nous ?

Amorcé en 2015, le déploiement de Linky se poursuit en France au rythme de 28 000 compteurs posés par jour. A fin 2017, le projet comptait déjà plus de 7 millions d'unités placées dans plus de 4 000 communes. Ce nombre devrait atteindre les 16 millions de compteurs installés d'ici à la fin de l'année.

Ce déploiement à marche forcée cristallise de fortes inquiétudes. La politique politicienne s'empare du sujet. Le manque de concertation, le passage en force de certains installateurs et les problèmes d'installation rencontrés par d'autres, tout cela contribue à la mauvaise réputation à Linky.

Linky, Pourquoi faire ?

Quoique l'on en dise, le remplacement des anciens compteurs par les boîtiers Linky peut être une étape importante pour la réussite de la transition énergétique nationale. Ces compteurs nouvelle génération peuvent permettre en effet un suivi plus précis des consommations d'énergie, et ainsi une meilleure gestion des postes de dépenses énergétiques.

Concrètement il va offrir plus de services (relevés de la consommation automatique, mise en service lors d'un déménagement, modification de puissance immédiate, détection de panne, facturation sur la base de données réelles) et plus de confort. Beaucoup de nos concitoyens sont sensibles à ces services.

Une exploitation intelligente de ce



système serait un réel atout. Une formation sur les possibilités offertes par le compteur et l'adhésion d'un maximum de français à ce projet pourraient contribuer à atteindre aux mieux ces objectifs. A fortiori, ce système bien utilisé et amélioré peut être bon pour la planète, bon pour la France et bon pour le porte monnaie.

Voilà pourquoi en toute franchise, si vous ne vous sentez pas concernés par ce qui va suivre, vous n'avez pas réellement d'intérêt à refuser l'installation d'un compteur Linky.

Linky, ce qui interroge :

Une fois cela dit, comme rien n'est jamais tout blanc ou tout noir, il y a effectivement quelques sujets qui soulèvent des interrogations.

Ces interrogations sont au final vous le verrez, plus « politiques » que techniques. A chaque argument, un contre argument pourra vous être donné.

En fait, vous êtes seuls à même de juger si oui ou non, vous êtes prêts à rejoindre la cohorte des réfractaires, à entreprendre les démarches individuelles nécessaires et à payer le déplacement d'un technicien pour venir relever votre consommation en réel, une fois l'an.

[1- En ce qui concerne la question du risque sanitaire.](#)

Linky Suite

L'ANSES (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié un rapport concluant à un risque sanitaire peu probable : « *les conclusions de l'agence, vont dans le sens d'une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis, aussi bien pour les compteurs radioélectriques communicants que pour les autres (CPL), puisse engendrer des effets sanitaires à court ou à long terme.*

Or à ce jour le CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électromagnétiques) dénonce le fait que, malgré les mesures faites par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), l'ANSES et dernièrement le CSTB, de nombreux paramètres du dispositif Linky n'ont pas été mesurés (G3, ERL, concentrateur). Ainsi ils jugent ne pas disposer de mesure sûre qui permette d'évaluer le niveau d'exposition que subira une personne, selon les situations où elle se trouve : habitat individuel avec compteur dans ou hors du logement, appartement à proximité du local technique où se trouvent tous les compteurs.

L'impact des ondes électromagnétiques sur la santé humaine fait donc encore et toujours débat car l'exposition aux ondes reste très variable selon les situations.

Il s'agirait donc d'agir et trouver des solutions en fonction de chaque cas particulier.

Le pragmatisme voudrait toutefois que si vous êtes électrohypersensible. (si vous ne le savez pas c'est que vous ne l'êtes manifestement pas), aucun doute, il est inutile d'accroître les ondes autour de vous. Des préconisations ont été

faites pour que soit fourni un filtre mais rien à ce jour ne semble entrepris.

Si vous n'êtes pas électrohypersensible, la meilleure des précautions est d'éviter que votre compteur électrique quel qu'il soit, linky ou pas, tout comme la présence du réseau électrique ne soient installés près des chambres à coucher et à moins de 3 mètres des têtes de lit.

Au deçà, vous savez qu'il y aura une exposition à des champs électromagnétiques accrue qui, à terme et en fonction de leur puissance, pourront impacter votre santé. Si cela vous inquiète, vous débarrasser de votre micro-onde ou supprimer la connexion WIFI à minima la nuit sont aussi des gestes de prévention.

Enfin, si vous avez la chance que votre compteur soit situé à l'extérieur, de votre habitation, vous avez moins de souci à vous faire. Sachez enfin que d'une manière générale, Evéquemont est assez sauvegardé en terme d'exposition d'autant plus qu'à priori, l'antenne de téléphonie prévue n'est pas prête d'être installée !

2. En ce qui concerne les risques d'incendies.

Les rares incendies liés à l'installation de Linky sont dus à une mauvaise installation du compteur nous a-t-on expliqué lors de la réunion publique. Il est vrai qu'un risque existe toujours.

Pour tenter d'éviter ce type d'incident, l'arrêté municipal reprend donc des recommandations faites par Enedis et par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) aux installateurs, notamment sur la norme de serrage et l'information aux clients en cas de décou-

verte d'installation à risques.

Une précision sur ce qui concerne le point abordé lors de la réunion publique du 5 Février dernier et qui soulève la question de la puissance de l'abonnement face aux besoins réels (évitant ainsi le problème relevé de disjonction répétée) :

A la lecture de plusieurs articles on découvre que des usagers pouvaient en effet bénéficier d'un réglage de disjoncteur du tableau

Réponse d'Enedis sur les risques d'incendies

« Le compteur Linky relève effectivement de la norme NFC 14 100 . Le contrat existant du client est reconduit dans les mêmes termes . Toutes augmentations de puissance doit **effectivement** valider que l'intensité admissible est compatible avec le branchement existant . Tous les arguments sur le sinistre incendie du à Linky sont infondés . Concernant l'installation du client , ce sont les protections divisionnaires et différentielles qui assurent l'intégrité de ses équipements . Elles ne relèvent pas du domaine de responsabilité d'Enedis et ne présentent d'ailleurs pas de motifs d'inquiétudes sans changement significatifs de son mode de consommation (très grandes majorité des situations rencontrées) ».

électrique supérieur à la puissance souscrite (dépassement de puissance qui n'étaient pas facturée donc). A cela la CRE préconise *que « la pose des compteurs Linky doit être l'occasion de remettre en cohérence le contrat du client avec sa puissance de disjonction. [...] la CRE préconise que la prestation d'augmentation de puissance soit réalisée gratuitement par ERDF. »*. Ainsi si ces usagers ont pu bénéficier indûment d'un tel avantage durant des années, l'installation de Linky ne permet plus de pouvoir profiter de cette largesse. On comprend que cela puisse faire râler.

Dossier Linky—suite et fin

La meilleure mesure à prendre pour éviter tout risque, en cas de montée en puissance nécessaire, sera de bien s'assurer que votre installation soit en capacité de gérer cette surpuissance. Quant à la question du matériel électrique qui peut tomber en panne, cela peut arriver aux appareils qui ne sont pas aux normes. **Faire disjoncter au préalable votre installation électrique avant l'installation de Linky permettra de sécuriser vos appareils électriques et d'éviter de mauvaises surprises.**

3- En ce qui concerne le modèle éco-



nomique et la protection des données.

Le sujet est en fait politique et pourrait occasionner de nombreux débats. A l'heure où l'on sait que nos sociétés vivent à crédit sur les ressources de notre planète, il est terriblement choquant qu'un renouvellement massif de compteurs en total état de marche ait pu être décidé. Choquant qu'il y ait eu si peu de concertation préalable. Choquant de déployer massivement un système dont on n'a pas pu mesurer l'impact sur la santé. Choquant que des entreprises aient pu d'ores et déjà vendre des données confidentielles. Et enfin désespérant de savoir que le système sera utilisé pour encore nous vendre de nouveaux services. Certains d'entre nous rejettent Linky pour ces raisons.

Mais le sujet le plus émergent est certainement la question de la protection des données.

La réalité est que nous vivons dans une société où nous sommes déjà totalement trackés. L'utilisation d'un portable, d'un GPS, d'une carte bleue, le déplacement en bus, dans le métro ou dans la rue de nombreuses communes sous vidéosurveillance (votre passage par exemple devant la mairie de Meulan ou Av Paul Raoult des Mureaux est filmé 24h sur 24 et affiché en direct sur grand écran à Vélizy au centre de contrôle de Police), l'usage des réseaux sociaux,... font que le « mal » est déjà largement fait.

Il est compréhensible que des personnes soient réfractaires à la traçabilité de leurs données et devraient avoir le droit de refuser leur exploitation tout comme on peut comprendre que d'autres pensent que le confort et la sécurité méritent que l'on cède bien un peu de liberté individuelle. (cela ne vous rappelle t'il pas certains repas de familles ?...)

Concrètement, ce n'est donc pas le piratage des données de consommation le plus à craindre.

Ainsi, pourrait-on argumenter des heures, il me semble bien que la décision des usagers face à Linky, découle directement de l'appréhension et la perception qu'ils ont de la société française et son devenir.

C'est bien l'exploitation des données et la constitution de big data à visée purement commerciale que l'on aura autorisées qui posent réellement problème. C'est au législateur (que vous élisez rappelons-le) de régler ce sujet.

Deux tendances montrent que les

choses évoluent cependant positivement : Il y a une prise de conscience de la part des pouvoirs publics qui a encore récemment renforcé le rôle de la CNIL. La Loi récente relative à la protection des données (RGPD) doit pour cela rapidement être mise en œuvre.

Et il y a aussi de plus en plus de citoyens consommateurs parmi nous, c'est-à-dire des personnes conscientes du phénomène et qui refusent de se laisser influencer par le marketing produit à outrance.

Ce qui est intéressant c'est que certains parmi eux ne se sentiront pas menacés par Linky et jugeront que la transition énergétique est prioritaire, d'autres jugeront quant à eux, que la priorité est au contraire de s'opposer à toute forme de manipulation. L'important est de savoir que les deux font passer des messages et poussent les décideurs à réajuster le tir.

La combinaison de ces deux tendances pourraient suffire à garantir le respect de la vie privée et le droit à l'anonymat tout en laissant Linky remplir réellement son vrai rôle : Mieux maîtriser la consommation énergétique et entamer la transition nécessaire à la survie de l'homme sur terre.

Aussi à vous de voir quelle place vous souhaitez prendre ! C'est ce qui est passionnant dans la vie de la cité : il nous faut sans cesse trouver des équilibres et chacun peut jouer un rôle. Pour que cela fonctionne, il faut donner la possibilité à chaque citoyen de développer son libre arbitre mais cela est un autre sujet!

Linky—En pratique

La pose du compteur Linky sur la commune d'Evécquemont est prévue à partir de Juillet 2018 et sera réalisée par une entreprise de pose identifiée SOLUTION 30 .

Au préalable vous avez reçu ou allez recevoir un courrier d'information de la part d'Enedis.

SOLUTION 30 vous informera de son passage 25 jours au moins avant la date prévue. L'entreprise sera facilement identifiable par les clients grâce au logo « Partenaire Linky » sur les véhicules et badges d'identification.

L'opération de remplacement du compteur dure environ 30 minutes.

Le compteur Linky sera installé en lieu et place de l'ancien compteur.

Votre présence sera nécessaire uniquement si le compteur est situé dans le logement.

Si vous avez décidé de refuser que Linky soit installé chez vous, il va vous falloir mener le combat contre Enedis. Sachez que vous pouvez jusqu'au 30 mai prochain vous faire connaître en mairie. Cela permettra à la commune d'être informée de votre refus et de pouvoir intervenir en ce sens. L'arrêté municipal N° **23/2018** réglementant l'implantation des compteurs Linky détaille en cela

les modalités de remplacement des compteurs sur le territoire de la commune suivant des prescriptions précises. Il est consultable en mairie.

Attention, cette démarche ne vous soustrait pas à la démarche personnelle que vous avez à mener auprès d'Enedis pour que votre refus soit pris en compte. Des associations et de nombreux sites vous proposent leurs services et des modèles de courrier pour vous accompagner dans cette procédure.

Evénements à venir ...

Fête des voisins le vendredi 25 mai.

S'il ne se passe manifestement rien près de chez vous, vous êtes attendus sous le préau de l'école à compter de 19h30.

Théâtre

La compagnie **Théâtre aux éclats** nous fait, cette année encore, l'honneur de nous présenter trois pièces de son cru **le Samedi 2 juin prochain**, sur la place de la mairie.

Rendez-vous à compter de :

17h30 pour Funambule, interprété par l'atelier Ado

19h Une Odyssée

20h30 Les figures de l'Ogre

Retrouvez tout le détail de cette journée Théâtre dans le flyer joint à cette édition de l'Evécquemont Info

Brocante 2018

La prochaine brocante d'Evécquemont aura lieu le 09 Septembre 2018.

Nous avons pu constater ces dernières années, une baisse d'intérêt pour ce type de manifestations : il y en a de plus en plus (pour preuve la brocante mensuelle qui s'est installée sur le parking de l'ancienne boîte de nuit de Tessancourt), la qualité des stands n'est pas toujours aux rendez-vous (trop de vêtements, tue la vente de vêtements !), les sites comme le bon coin et autres offrent une alternative à la revente durant toute l'année, sans frais et sans être soumis aux aléas de la météo.

Pourtant nous sommes nombreux à être attachés à ce que cette journée puisse perdurer. Elle est pour nous l'occasion de nous croiser et de passer un bon moment ensemble et elle permet de faire connaître notre village auprès des habitants extérieurs.

Aussi, une réflexion stratégique s'impose ! Nous savons que parmi vous, il y a de grands spécialistes de brocante et nous comptons bien échanger avec vous pour tenter de redynamiser tous ensemble cette 26ème édition !

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés possible. Plus il y aura de monde qui participera à son organisation, mieux on pourra faire de belles choses.

Nous vous convions donc à une réunion le Vendredi 15 Juin à 20h en salle communale.

Catherine Cavan, adjointe au maire et Isabelle Binot, Présidente de Festivillage.

Informations pratiques



Recensement militaire

Les jeunes gens (filles et garçons) nés entre le 1er mars 2002 et le 30 juin 2002 doivent se présenter après leur date d'anniversaire à la Mairie, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents, pour se faire recenser, avant le 31 juillet 2018.

Délai de délivrance CNI/PASSEPORT

À l'approche des examens et congés annuels, il est préférable de vérifier la validité de ses papiers d'identité. Nous vous rappelons que ces demandes ne sont plus faites sur notre commune. Il faut absolument prendre un rendez-vous dans les communes habilitées.

Vous trouverez toutes les informations : www.service-public.fr ou www.yvelines.gouv.fr

Forum Habiter et rénover dans le Vexin

Vendredi 1er juin 2018 à la Maison du Parc - Théméricourt

dans le cadre de la Semaine du développement durable - du 28 mai au 2 juin

Le thème retenu pour cette nouvelle édition est "**Villes et territoires de demain**".

Deux points forts pour ce forum :

- Présentation de deux rénovations de maison exemplaires : 2 rénovations de maison sont en cours sur le territoire du Vexin. Elles auront chacune une action positive et concrète sur ces thématiques à valeur ajoutée environnementale forte.
Présentation des projets à partir d'un diaporama, de l'accompagnement par le Parc, de l'historique du chantier et intervention des propriétaires ;
- Discussion sur l'architecture contemporaine à partir des résultats du « Concours d'idées d'architecture contemporaine ».

Pour tout renseignement : 01 34 48 66 10

Annnonce: Recherche de 4 volontaires service civique

L'association EVEIL ENFANCE des Mureaux recherche 4 volontaires service civique pour participer à l'éveil par le jeu éducatif d'enfants de 4 à 6 ans.

Mission de 10 mois du 1er septembre 2018 au 31 juin 2019.

Adresser votre candidature à louis_abecassis@hotmail.com

Nos joies

Maxence Ulysse NEAU né le 14 avril 2018 à MEULAN-EN-YVELINES (Yvelines)

Anatole Jean Constantin BARETTE né le 21 avril 2018 à MEULAN-EN-YVELINES (Yvelines)

Agenda

Fête des voisinsvendredi 25 mai 2018
Prochain Conseil Municipalsamedi 26 mai 2018 à 10h00
Journée Théâtresamedi 2 juin 2018
Réunion de travail pour la brocantevendredi 15 juin 2018 à 20h00
Fête du Pain de l'Andouille Samedi 14 juillet 2018
Brocante Dimanche 9 septembre 2018

COLLECTES SELECTIVES

Le 28/05—les 11 et 25/06

COLLECTES ORD. MENAGERES & DÉCHETS VÉGÉTAUX

Tous les mardis matin

Déchets toxiques

Place de l'Eglise

Samedi 2 juin de 9h à 13h

LES ENCOMBRANTS

Samedi 30 juin